

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le vingt-sept décembre, à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal de SÉES, dûment convoqués et sous la présidence de M. Jean-Yves HOUSSEMAINE, Maire de SÉES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de leurs délibérations.

Présents : M. HOUSSEMAINE Jean-Yves, Maire, Mme LORITTE Valérie, M. DUVAL Rémy, Mme CHOLLET Micheline, M. SAUVAGET Jean-Paul, Mme SUZANNE Annie, M. OLLIVIER Patrick, M. BARRE Rémi, Adjoint. Mme LEBLANC Cécile, Mme OLIVIER Elisabeth, M. TABURET Philippe, M. LE SECQ Nicolas, Mme GOUIN Mireille, Mme LEVESQUE Céline, Mme DAVOIS-MARICHAL Françoise, M. LECOCQ Jean-Claude, Mme LOUVEL Sylvie, Mme VILLIER Nathalie,

Ont donné pouvoir : Mme Isabelle PERREAUX, à M. HOUSSEMAINE Jean-Yves, Mme LOUBET-DUPRAT Françoise à Mme. DAVOIS-MARICHAL Françoise.

Absents Excusés : M. DESHAIES Jean-Louis, Mme LENJALLEY Sylvie, Mme PERREAUX Isabelle, Mme GRAPAIN Aurore, Mme LOUBET-DUPRAT Françoise,

Absents non Excusés : M. TIRAND André, Mme LELOUP Valérie, Mme BLOYET Fabienne, M BRUNEAU Claude.

Secrétaire de Séance : Mme LEVESQUE Céline

- ORDRE DU JOUR -

1. **Annulation de la délibération n° 117/2018 - Suppression de postes au 31 décembre 2018.**
2. **Annulation de la délibération n° 119/2018 - Tableau des effectifs au 31 décembre 2018.**
3. **Annulation de la délibération n° 120/2018 - Suppression d'un poste de technicien à 35 h 00 au 1^{er} janvier 2019.**

La séance est déclarée ouverte par le Maire, le quorum est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

1 - Annulation de la délibération n° 117/2018 du 17/12/2018, portant suppression de postes au 31/12/2018

Vu le code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 117/2018 du 17/12/2018, portant suppressions de postes au 31/12/2018,

Considérant que ces suppressions de postes auraient dû être soumises au Comité Technique et qu'elles ne l'ont pas été,

➡ **Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

✋ **DECIDE** de supprimer la délibération n° 117/2018 du 17/12/2018, portant suppressions de postes au 31/12/2018.

2 - Annulation de la délibération n° 119/2018 du 17/12/2018 approuvant le tableau des effectifs au 31/12/2018

Vu le code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n° 117/2018 du 17/12/2018, portant suppressions de postes au 31/12/2018

Vu la délibération n° 126/2018 en date du 27/12/2018, portant annulation de la délibération n° 117/2018 du 17/12/2018 susvisées

➡ **En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

👉 **DECIDE** de supprimer la délibération n° 119/2018 du 17/12/2018, portant approbation du tableau des effectifs au 31/12/2018.

3 – Annulation de la délibération n° 120/2018 du 17/12/2018, portant suppression d'un poste de technicien à 35 h au 01/01/2019

Vu le code général des collectivités territoriales

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la délibération n° 120/2018 du 17/12/2018, portant suppression, au 1^{er} janvier 2019 d'un poste de technicien à 35 h,

Considérant que cette suppression de poste aurait dû être soumise au Comité Technique et qu'elle ne l'a pas été,

➡ **En conséquence, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

👉 **DECIDE** de supprimer la délibération n° 120/2018 du 17/12/2018, portant suppression d'un poste de technicien à 35 h au 01/01/2019.

N'ayant plus d'autres questions, le Maire déclare la séance levée à 22 h 30 et souhaite une bonne fin de soirée aux Conseillers.

J-Y HOUSSEMAINE		V. GRAPAIN	
V. LORITTE		F. BLOYET	
R. DUVAL		I. PERREAUX	
M. CHOLLET		A. GRAPAIN	
J-P SAUVAGET		N. LE SECQ	
A. SUZANNE		M. GOUIN	
P. OLLIVIER		C. LEVESQUE	
E. OLIVIER		F. DAVOIS- MARICHAL	
R. BARRE		J-C LECOCQ	
C. LEBLANC		S. LOUVEL	
J-L DESHAIES		N. VILLIER	
A. TIRAND		F. LOUBET- DUPRAT	
S. LENJALLEY		C. BRUNEAU	
P. TABURET			